

# Déchets Ménagers 2019

## Rapport de Présentation

**La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à 4 417 886 €.**

### LES RECETTES 2019 :

chap.	Intitulé	RECETTES			écart en € BP à BP	en %
		BP 2018	Réalisé 2018	BP 2019		
002	reprise résultat antérieur	1 013 783,91	1 013 784	933 195,94	-80 588	-7,95%
042	Opérations ordre	122 910,00	122 910	119 101,00	-3 809	-3,10%
70	ventes produits	2 697 100,00	2 550 438,41	2 589 489,00	-107 611	-3,99%
	Redevances	2 595 500,00	2 469 888	2 495 440,00		
	mise à dispo de personnel	17 000,00	14 914	15 000,00		
	remboursement de frais	19 000,00	15 075	15 000,00		
	autres produits	65 600,00	50 562	64 049,00		
74	Soutiens	821 000,00	759 613	773 100,00	-47 900	-5,83%
75	Autres produits gestion	1 000,00		1 000,06	0	0,01%
77	Produits exceptionnels	8 000,09	3 548	2 000,00	-6 000	-75,00%
	<b>TOTAL Recettes</b>	<b>4 663 794</b>	<b>4 450 293</b>	<b>4 417 886,00</b>	<b>-245 908</b>	<b>-5,27%</b>

Les recettes d'exploitation sont présentées en diminution de 5,27 % par rapport au budget primitif 2018. L'ensemble des chapitres sont impactées par cette diminution.

Les recettes réelles d'exploitation (hors opérations d'ordre et hors reprise de résultats 2018) s'élèvent à **3 365 589 €**. Comparativement aux recettes réelles d'exploitation réalisées en 2018 (de 3 319 600€), elles enregistrent une progression de 1,6% à + 51 990 € qui s'explique notamment par le dynamisme attendu des soutiens (+ 13 487 €) et de la facturation des redevances (+ 25 552 €).

✓ **Les redevances ----- 2 589 489 €**,

1. Il s'agit notamment de l'ensemble des **prestations facturées proposées pour 2019 à 2 495 440 €** avec le détail ci-après :

	BP 2018	Réalisé 2018	BP 2019	Ecart BP18 à BP19	Ecart Réalisé 18 à BP19
Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères	2 450 000	2 305 228	2 340 000	-110 000	34 772
Traitement des encombrants et gravats des Collectivités	37 600	49 454	45 363	7 763	-4 091
Mise à disposition d'un compacteur au CHNM	31 000	26 447	27 000	-4 000	553
Vente de Ferraille	45 000	57 456	55 000	10 000	-2 456
Traitement des encombrants et gravats des Industriels	15 600	14 006	12 749	-2 851	-1 257
Facturation des dépôts sauvages	3 000	9 350	7 000	4 000	-2 350
Vente des Pneus	8 000	4 495	4 900	-3 100	405
Vente des Batteries	5 000	3 128	3 128	-1 872	0
Mise à disposition de bennes pour les Manifestations	300	323	300	-00	-23
<b>TOTAL</b>	<b>2 595 500</b>	<b>2 469 888</b>	<b>2 495 440</b>	<b>-100 060</b>	<b>25 552</b>

Le produit des redevances est attendu pour 2019 globalement supérieur au produit encaissé en 2018.

- le produit calculé à partir des tarifs 2018 maintenus pour 2019 et applicable à l'ensemble des usagers de Mayenne Communauté au titre de la redevance incitative est attendu en 2019 pour **2 340 000 €** avec une part fixe (relative à l'abonnement de 2019) projetée à 1 520 000 € et une part variable (selon les dépôts de 2018) proposée à 820 000 €. La recette 2019 attendue en progression de 34 772 € par rapport au réalisé 2018.
- le traitement des encombrants et gravats des collectivités est attendu pour 45 363 €,
- le remboursement du CHNM pour la mise à disposition d'un compacteur ainsi que la collecte et le traitement des déchets est inscrit à 27 000 €, (ajusté au réalisé 2018 de 26 447 €),
- les ventes de ferraille sont attendues pour 55 000 €, ajustées au réalisé 2018 de 57 456 € (la prévision budgétaire 2018 était de 45 000 €),
- les ventes de batteries sont inscrites pour 3 128 €, ajustées au réalisé 2018 de 3 127 € (la prévision budgétaire 2018 était de 5 000 €),
- la recette issue des dépôts des encombrants et gravats par les professionnels est attendue pour 12 749 €,
- le produit issu de la facturation des dépôts sauvages pour 7 000 €, ajusté au réalisé 2018 de 9 350 € (prévision budgétaire 2018 à 3 000€)
- la collecte et le traitement des pneus pour les agriculteurs est fixée à 4 900 €, ajustée au réalisé 2018 de 4 495 € (prévision budgétaire 2018 à 8 000 €)
- la mise à disposition de bennes pour les manifestations diverses est attendue pour 300 € (prévision maintenue à son niveau de 2018).

Ces prestations facturées de 2 495 489 € représentent 74% de nos recettes réelles de fonctionnement et couvrent 78% de nos dépenses réelles de fonctionnement (hors opérations d'ordre)

2. On trouve également à ce poste de recettes des redevances les **remboursements** à hauteur de **15 000 €** du Conseil Départemental pour nos interventions de nettoyage et de surveillance au quai de transfert de Parigné (réalisé 2018 à 14 913,60 €),
3. Les **remboursements de frais (15 000 €)** par la Direction des Finances publiques pour l'envoi des factures (8 000 €) et par le budget général pour les aides perçues pour le trajet de transport d'un agent (7 000 €).
4. la collecte et le traitement des déchets verts pour **64 049 €** avec **l'accès aux déchetteries** des collectivités (23 049 €) et des professionnels (40 000 €) et, la mise à disposition de bennes des déchets verts aux particuliers (1 000 €). On remarque une baisse des dépôts de déchets verts par les entreprises entre 2017 et 2018. En 2017, nous avons facturé à ce titre 54 148 €, et en 2018 : 26 313 €. L'exercice 2019 nous indiquera si cette tendance à la baisse perdure.

✓ **Les soutiens et subventions----- 773 100 €**

	BP 2018	Réalisé 2018		a BP 19	10 a BP 19
Rachat des matériaux issus du tri par les industriels	154 000	112 878	154 000	-00	41 122
Soutiens à la collecte des emballages	484 000	482 712	470 000	-14 000	-12 712
Soutiens à la collecte du Papier	93 000	106 967	90 000	-3 000	-16 967
Soutiens à la collecte des déchets chimiques	2 000	3 223	3 000	1 000	-223
Soutiens à la collecte des pneus	5 400	3 066	2 500	-2 900	-566
Soutiens à la collecte des appareils électroménagers	13 000	24 947	20 000	7 000	-4 947
Soutiens à la collecte du mobilier	14 000	25 819	22 000	8 000	-3 819
Soutien au Programme Local de Prévention	55 600	-00	11 600	-44 000	11 600
<b>TOTAL</b>	<b>821 000</b>	<b>759 613</b>	<b>773 100</b>	<b>-47 900</b>	<b>13 487</b>

Ces recettes sont attendues pour 2019 à un total de 773 100 €. Elles sont globalement ajustées au réalisé 2018 à l'exception de la recette de rachat de matériaux par les industriels dont la prévision budgétaire est maintenue par rapport au budget voté en 2018.

- ✓ **Les amortissements des subventions perçues ----- 119 101 €**
- ✓ **Les produits divers de gestion (ventes de bacs) -----1 000 €**
- ✓ **Les produits exceptionnels ----- 2 000 €**
- ✓ **Le résultat d'exploitation reporté de 2018 ----- 933 195,94 €**  
en diminution par rapport à celui de 2017 qui a été repris au budget 2018 (1 013 784 €).

### **Les recettes 2019 permettent de financer les dépenses d'exploitation suivantes :**

#### **LES DÉPENSES :**

		DEPENSES				
chap.	Intitulé	BP 2018	Réalisé 2018	BP 2019	écart en € BP à BP	en %
011	Charges générales	2 087 351,00	1 997 286	2 081 826,00	2 081 826	-0,26%
	<i>dont contrats pour traitement</i>	<i>1 609 050,00</i>	<i>1 565 505</i>	<i>1 607 500,00</i>		
012	Charges de personnel	1 081 562,00	1 032 054	1 032 818,00	-48 744	-4,51%
042	Amortissements	444 517,00	444 517	449 515,00	4 998	1,12%
65	créances admises en non valeur	73 807,00	19 113	40 000,00	-33 807	-45,80%
66	Charges financières	2 978,00	1 572	2 843,00	-135	-4,53%
67	Charges exceptionnelles	23 500,00	22 555	25 500,00	2 000	8,51%
022	Dépenses imprévues	35 000,00	0	35 000,00	-00	0,00%
023	virement Section investissement	915 079,00	0	750 384,00	-164 695	-18,00%
	<b>TOTAL Dépenses</b>	<b>4 663 794</b>	<b>3 517 097</b>	<b>4 417 886,00</b>	<b>-245 908</b>	<b>-5,27%</b>

Les dépenses prévisionnelles 2019 enregistrent une baisse de 246 000 € par rapport au budget voté en 2018. Si nous comparons les dépenses réelles de fonctionnement prévisionnelles 2019 (dépenses totales hors opérations d'ordre, dépenses imprévues et virement à la section d'investissement) à celles réalisées en 2018, nous constatons une progression de + 110 407 €. Cette plus-value se situe pour 84 540 € sur le chapitre des charges à caractère général (en lien avec la progression de la dépense de traitements des déchets, du petit équipement pour les CSE et des dépenses du programme de prévention) et pour 20 900 € sur les créances admises en non-valeur (défaut de paiement pour surendettement ou liquidation judiciaire).

## Les dépenses se subdivisent dans les cinq grands chapitres

### ① Les charges à caractère général ----- 2 081 826 €

Elles recouvrent :

#### **Les achats correspondant aux comptes 60 87 750 €**

Il s'agit pour l'essentiel :

- des fournitures d'entretien et de petit équipement budgétées pour 80 510 € dont 20 000 € au titre des fournitures pour les réparations des colonnes semi enterrées (CSE), 30 000 € de fournitures de pièces mécaniques et 5 000 € de vêtements de travail (bottes, gants ...). A noter que la dépense en 2018 des fournitures d'entretien s'est élevée à 54 660 €. La progression entre le budget prévisionnel 2019 et le réalisé 2018 s'explique par le crédit de petit équipement pour les réparations des CSE qui évolue à + 14 000 €.

#### **Les services extérieurs correspondant aux comptes 61 1 790 014 €**

On y trouve :

- La dépense liée aux traitements des déchets de **1 607 500 €** détaillée ci-après :

	BP 2018	Réalisé 2018	BP 2019	Ecart BP18 à BP19	Ecart Réalisé 18 à BP19
Traitement des ordures ménagères	470 000	424 716	425 000	-45 000	284
Traitement des déchets issus du tri sélectif	705 000	731 127	750 000	45 000	18 873
Traitement des bennes déchets recyclables (sphère)	36 000	35 054	40 000	4 000	4 946
Traitement des encombrants	156 000	147 876	156 000	-00	8 124
Traitement des déchets inertes	74 000	76 283	78 000	4 000	1 717
Traitement des déchets verts	65 000	66 619	68 000	3 000	1 381
Traitement du bois	40 000	41 925	43 000	3 000	1 075
Traitement des pneus	16 500	10 539	11 000	-5 500	461
Traitement du matériel roulant				-00	-00
Traitement des déchets diffus spécifiques	34 500	19 182	24 000	-10 500	4 818
Traitement des huiles	2 050	2 257	2 500	450	243
Traitement des poudres de chasse	-00	55	-00	-00	-55
Autres dépenses (maintenance logiciel de facturation)	10 000	9 871	10 000	-00	129
<b>TOTAL</b>	<b>1 609 050</b>	<b>1 565 505</b>	<b>1 607 500</b>	<b>-1 550</b>	<b>41 995</b>

Cette dépense totale prévisionnelle 2019 de 1 607 500 € se situe comparativement à 2018 sensiblement identique à celle prévue en 2018. On note un ajustement à la baisse (-45 000 €) de la dépense inscrite pour le traitement des OM et une progression inverse du même ordre (+ 45 000€) de la dépense de traitement de la collecte sélective. Ainsi, nous estimons que nos volumes de déchets issus du tri vont progresser alors que les volumes d'ordures ménagères (OM) vont stagner.

La dépense de traitement des OM par le Département est estimée à 425 000 € en 2019 à partir d'un prix de traitement de 81,34 € ttc /tonne (prix 2019 stable à celui de 2018). En 2018, le Département a traité pour notre compte un volume de 4 983 tonnes d'OM. Nous estimons le volume 2019 stable.

- L'entretien des véhicules -----**100 100 €**

Cette dépense est inscrite avec une augmentation de 26 000 € par rapport au budget prévisionnel 2018 pour se rapprocher du réalisé 2018 de 115 516 € (BP 2018 à 74 100 €).

- L'entretien des colonnes semi enterrées (nettoyage, et système de lecture) ---- **28 500 €**

Cette dépense est inscrite avec une augmentation de 10 000 € par rapport se rapprocher du réalisé 2018 de 27 580 € (BP 2018 à 18 500 €)

– La location de matériel ----- **26 800 €**

Ce crédit concerne 2 types de dépenses : la location entretien des vêtements de travail pour un prévisionnel de 10 800 € et la location de matériels (chariot télescopique le plus souvent) pour une dépense annuelle prévisionnelle de 16 000 € (dépense 2018 à 14 328 €)

– La maintenance des logiciels de facturation ----- **7 815 €**

– Diverses autres dépenses (dont formation professionnelle à 12 000 €) ----- **19 299 €**

**Les autres services extérieurs (comptes 62) et taxes (comptes 63) 204 062 €**

Dont :

- La mise en œuvre du plan de prévention des déchets ----- **24 995 €**

La dépense 2018 est de 17 740 €.

- les frais d'impression et d'envoi de nos factures ----- **9 500 €**

- les insertions (pages jaunes, annonces marchés publics) ----- **1 000 €**

- Les remboursements à la Ville de Mayenne des carburants et les produits stockés **142 330 €**

Ce crédit est ajusté au réalisé 2018 de 142 598 € (budget prévisionnel 2018 à 166 645 €)

- La prise en charge partielle de l'emploi tremplin Emmaüs ----- **4 722 €**

- Les impressions de guides etc ----- **8 200 €**

- Les repas des agents de collecte ----- **6 000 €**

- Des honoraires----- **1 000 €**

- Les taxes (foncière, à l'essieu) ----- **2 170 €**

**② Les charges de personnel ----- 1 032 818 €**

Il s'agit du remboursement effectué par le budget annexe pour les charges de personnel des agents du service supportées par le budget général : **990 180 €**. Cette dépense est stable par rapport au réalisé 2018 de 987 126 €.

On trouve également la prise en charge des frais de transport du domicile au lieu de travail d'un agent en raison de son état de santé : **12 553 €** (dépense compensée à hauteur de 7 000 €).

Enfin la mise à disposition d'agents extérieurs au service est budgétée en 2019 pour **30 085 €** dans le cadre notamment du gardiennage des points de collecte effectuée à Commer ou Jublains.

**③ Les charges financières ----- 2 843 €**

Elles correspondent aux intérêts d'un emprunt souscrit auprès de la Caisse d'Epargne en 2007 par l'ex CCHL pour un montant de 65 000 € avec un taux fixe de 4,25 % sur 20 ans (dernière échéance en avril 2027).

**④ Les opérations d'ordre concernant les dotations aux amortissements----- 449 515 €**

Elles constituent une part de l'autofinancement permettant le renouvellement d'autres matériels.

**⑤ Les charges de gestion courante ----- 40 000 €**

Elles correspondent aux créances admises en non-valeur qui seront proposées au Conseil Communautaire pour apurer les comptes de prise en charge des titres de recettes après motivation de leur irrécouvrabilité.

**⑥ Les charges exceptionnelles et les dépenses imprévues----- 60 500 €**

Ce poste comprend un crédit de 12 000 € en prévision d'annulation de titres de recettes émis à tort sur les années antérieures et un crédit de 13 500 € pour le versement d'une subvention à une association de Lassay les Châteaux « aide au tiers monde » en contrepartie de l'inclusion des volumes de papiers collectés par celle-ci en complément des volumes que Mayenne Communauté collecte directement.

Enfin, nous inscrivons 35 000 € de dépenses imprévues.

**Comme l'an passé, l'équilibre financier du budget DÉCHETS MÉNAGERS pour 2019 est assuré : la redevance supportée par les usagers correspond au coût du service ainsi que les autres produits d'exploitation couvrent l'ensemble des charges du service rendu aux usagers. L'excédent d'exploitation propre à l'exercice 2019 (recettes réelles – dépenses réelles) de 147 602 € ajouté à la reprise anticipée du résultat excédentaire de 2018 de 933 195,94 € permettent de dégager un autofinancement prévisionnel de 1 080 798 € qui servira à rembourser le capital de la dette et à financer les nouveaux investissements 2019.**

**La section d'investissement 2019 s'équilibre en dépenses et en recettes à 2 158 438 €**

**LES RECETTES 2019 :**

chap.	Intitulé	RECETTES			REPORTS 18
		BP 2018	Réalisé 2018	BP 2019	
001	Reprise résultat antérieur	300 335,67	300 335,67	343 980,88	
021	Virement section de fonctionnement	915 079,00	0,00	750 384,00	
040	Amortissements	444 517,00	444 516,83	449 515,00	
10	FCTVA	79 999,62	87 830,00	79 999,91	
13	Subventions	278 415,71	170 024,50	426 167,00	108 391,21
	<b>TOTAL</b>	<b>2 018 347</b>	<b>1 002 707</b>	<b>2 050 047</b>	<b>108 391,21</b>

**1 – Les subventions**

Il s'agit de subventions 2018 déjà engagées précédemment et correspondant aux reports de crédits pour un montant global de **108 391,21 €** avec 85 041,71 € de subventions liées aux travaux d'extension de la déchetterie de Lassay (ADEME + DETR+ Département) et 23 349,50 € de DETR finançant les travaux de la déchetterie de Parigné.

Les subventions nouvelles propres à l'exercice 2019 pour **426 167 €** concernent les travaux :

- de mises aux normes de la déchetterie de Parigné pour 277 400 € (DETR à 92 400 € ; contrat de ruralité à 170 000 € et Département à 15 000 €),
- une subvention attendue de la Région de 117 642 € pour l'installation de CSE sur le territoire de l'ex CCHL,
- des fonds de concours d'un total de 31 125 € de la Ville de Mayenne et de la commune de St Baudelle pour l'installation de colonnes enterrées.

**2 – Le FCTVA** au titre des dépenses d'investissement réalisées dans l'année au taux de 16,404 %, attendu pour **79 999,91 €**,

**3 – une recette d'ordre**, contrepartie des dépenses de fonctionnement de **449 515 €**

**4 – la reprise par anticipation du résultat d'investissement** excédentaire de 2018 de **343 980,88 €**

**5- Le virement de la section d'exploitation** pour **750 384,00 €**

**Ces recettes permettent de financer les dépenses suivantes :**

chap.	Intitulé	DEPENSES			REPORTS 18
		BP 2018	Réalisé 2018	BP 2019	
020	Dépenses imprévues	51 193,00		50 000,00	
040	Op ordre	122 910,00	122 910	119 101,00	
16	Emprunts et dettes	3 225,00	3 225	3 400,00	
20	Immo incorporelles	1 875,10	0	1 872 145,81	
21	Immo corporelles	352 722,00	230 084		84 254,34
23	Travaux	1 486 422	303 108		29 536,85
	<b>TOTAL</b>	<b>2 018 347</b>	<b>659 326</b>	<b>2 044 646,81</b>	<b>113 791,19</b>

**1 - le remboursement du capital de l'emprunt**-----**3 400,00 €**

**2 – un crédit de dépenses imprévues** -----**50 000,00 €**

**3 - des écritures d'ordre** -- -----**119 101,00 €**

correspondant à l'amortissement des subventions d'équipement reçues.

**4 - les reports de crédits de 2018 (factures engagées comptablement mais non réglées) pour 113 791,19 €** dont des acquisitions de matériels pour 81 839 € (composteurs, couvercles, cuves, conteneurs), des travaux de terrassement de CSE pour 18 874 €, la fin des travaux d'extension de la déchetterie de Lassay pour 5 154 €.

Les recettes d'investissement de **2 158 438 €** permettent le financement des dépenses d'investissement précitées (**286 292,19 €**) et font ressortir une capacité à investir de **1 872 145,81 €** pour l'exercice 2019.

Cette capacité à investir 2019 sera affectée aux dépenses d'équipement suivantes :

**BUDGET d'INVESTISSEMENT 2**

<b>DECHETS MENAGERS</b>	<b>Nature</b>	<b>Crédits 2019</b>	<b>Restes à réaliser 2018</b>	<b>TOTAL BUDGET</b>
- Maîtrise d'œuvre extension déchetterie Lassay	2312		2 675,90	2 675,90
- Travaux extension déchetterie de Lassay	2312		2 478,50	2 478,50
- Etude nouvelle déchetterie Site d'Aron	2031	30 000,00		30 000,00
- Travaux mise aux normes déchetterie de Parigné	2312	530 500,00		530 500,00
- Video surveillance déchetterie de Parigné	2312	20 000,00		20 000,00
- Terrassement des CSE	2315	35 000,00	24 382,45	59 382,45
- Acquisition de contrôles d'accès + badges CSE +puces	2188	10 000,00		10 000,00
- Acquisition de CSE et de conteneurs aériens pour les OM et le tri	2188	115 000,00	84 254,34	199 254,34
- Acquisition d'un broyeur pour du polystyrène	2188	25 000,00		25 000,00
- Changement sacs CSE en cuves acier Année 1	2188	80 000,00		80 000,00
- Acquisition de composteurs	2188	15 000,00		15 000,00
- Acquisition d'un véhicule léger	2182	20 000,00		20 000,00
- Travaux divers (réserve)	2315	991 645,81		991 645,81
<b>TOTAUX</b>		<b>1 872 145,81</b>	<b>113 791,19</b>	<b>1 985 937,00</b>